

PASCAL

Biographie



Yves Chiron

Tempora

ÉDITIONS DU
JUBILÉ

Pascal, le savant, le croyant

Yves Chiron

Pascal, le savant, le croyant

Une biographie

TEMPORA - ÉDITIONS DU JUBILÉ

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

En attendant, il lui enseignait la grammaire, l'art de bien écrire, sans doute aussi des rudiments d'italien et d'espagnol comme en possédaient alors nombre de gens de la bonne société. Gilberte nous dit aussi que son père dispensait à Blaise d'autres connaissances, au fil des jours et des occasions qui se présentaient : « Il lui parlait souvent des effets extraordinaires de la nature, comme de la poudre à canon et d'autres choses qui surprennent lorsqu'on les considère. Mon frère prenait un grand plaisir à ces entretiens, mais il voulait savoir la raison de toutes choses. »

On trouve là un des traits qui caractériseront toujours Blaise Pascal : avide de comprendre jusqu'à l'obstination et insatisfait jusqu'à ce qu'il eût compris les causes ou les raisons.

« *Un très grand respect pour la religion* »

En matière religieuse, Étienne Pascal transmet à ses enfants « un très grand respect pour la religion », comme l'a dit Gilberte, et des croyances fermes. À Clermont, à Paris ou à Rouen, les Pascal ont toujours été des paroissiens assidus de l'église de leur quartier. Quant aux couvents qui étaient proches de leur domicile, à Paris comme à Rouen, il semble que les Pascal ont pu, occasionnellement, fréquenter leurs chapelles, mais non sans avoir, pendant longtemps, une certaine prévention à l'encontre de la vie religieuse. La fréquentation de religieux versés dans les sciences par Étienne et Blaise Pascal puis l'entrée de Jacqueline à Port-Royal feront abandonner, bien sûr, cette prévention première.

Chez les Pascal, dans une certaine tradition humaniste, on s'appuie essentiellement, en matière de foi, sur la théologie positive, c'est-à-dire la lecture directe de la Bible et l'étude des

Pères de l'Église. Le jeune Pascal n'a pas eu l'empreinte scolastique qu'ont pu avoir les garçons de son âge qui fréquentaient les collèges des Jésuites. En revanche, son père lui a fait lire très tôt la Bible. À quelques semaines de sa mort, dans les entretiens avec son confesseur, Pascal rendra grâce à son père de l'avoir « instruit et dirigé dans la lecture de la Bible, des conciles, des saints Pères et de l'histoire ecclésiastique¹ ».

Privilégier une connaissance positive de la foi par rapport à une connaissance plus spéculative telle que la mettait en œuvre une certaine scolastique de l'époque, inscrit Étienne Pascal dans une tradition chrétienne qui fixe des limites à la raison. C'est ce que nous dit expressément sa fille Gilberte : son père avait donné pour maxime à ses enfants, en matière religieuse, que « tout ce qui est l'objet de la foi ne le saurait être de la raison ». Comme le note Jean Mesnard, cette maxime est « commode pour éliminer les conflits possibles entre la raison et la foi » et « semble avoir affranchi la jeunesse de Pascal de toute velléité de doute² ».

On ne saurait sous-estimer l'influence de saint Augustin sur les Pascal, bien avant la parution de l'*Augustinus* de Jansénius. Il a été établi qu'Étienne Pascal a acheté l'édition de Louvain des *Œuvres Complètes* de saint Augustin dès 1617, peut-être dès 1614³. Ces six volumes in-folio l'accompagneront à Paris puis en Normandie. Blaise en héritera à la mort de son père. Les Pascal ont été imprégnés de la pensée augustinienne, Étienne dès cette période clermontoise, Blaise plus tard, mais d'autres influences s'ajouteront.

Le monde de la science

En mars 1633, Étienne Pascal vendit sa maison de Clermont. En janvier suivant, il louait dans l'aristocratique faubourg Saint-Germain, rue Neuve-Saint-Lambert (aujourd'hui rue de Condé), une grande maison. Le loyer était de 600 livres, ce qui représente une belle somme. La maison nécessitait des travaux, la famille ne pourra s'y installer que le 16 avril.

La maison des Pascal faisait face à l'Hôtel de Condé, mais on doute qu'à l'époque Étienne Pascal ait été en relations avec l'illustre famille. En revanche, il noua des relations étroites avec Madame Saintot et sa famille. Veuve depuis dix ans, elle avait deux filles, Anne et Catherine, qui vont devenir les compagnes de jeux des enfants Pascal.

Mme Saintot tenait un salon littéraire très couru. Son frère, Vion Dalibray, qui vivait chez elle, était un poète estimé. D'autres poètes fréquentaient le salon : Saint-Amant, Benserade. On y trouvait aussi un ami ancien d'Étienne Pascal, Jacques Le Pailleur, qui avait été son compagnon d'études à Paris. Il était devenu intendant chez la maréchale de Thémynes et avait gardé une passion pour les mathématiques. Ses relations avec Étienne Pascal et avec son fils vont devenir étroites.

C'est dès cette époque, semble-t-il, par l'intermédiaire de Le Pailleur, qu'Étienne Pascal fit la connaissance du père Mersenne. Ce religieux, qui appartenait à l'ordre des Minimes, fut un des plus grands scientifiques de son temps. Il entretenait une correspondance suivie avec Descartes, alors établi en Hollande, avec le mathématicien Fermat, conseiller au Parlement de Toulouse, plus tard il sera en relations avec le jeune Christian Huygens, qui sera un des plus célèbres physiciens et mathématiciens de son temps. Au contact de Le Pailleur et du père Mersenne, Étienne Pascal put s'adonner à sa passion pour les mathématiques et réaliser certaines études dont il nous reste

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

« commissaire député par Sa Majesté pour l'imposition et levée des tailles » auprès de l'intendant de Normandie. Laisant une nouvelle fois sa famille aux soins de Louise Delfault, il rejoignit l'intendant Claude de Paris à Gisors pour être informé plus en détail de la situation et prendre connaissance des dossiers.

Mais le maître d'œuvre du rétablissement de l'ordre fut le chancelier Séguier. Il vient à Rouen, en personne, pour juger les quelque trois cents émeutiers qui avaient été emprisonnés. Le 21 décembre, il arriva avec sa suite de conseillers d'état à Gaillon, où se trouve le château de l'archevêque de Rouen. Pendant plusieurs jours, il reçut et consulta, notamment Étienne Pascal qui, depuis un mois, avait eu le temps de prendre une connaissance précise des problèmes. Le 31 décembre, les troupes qui accompagnaient Séguier s'établirent dans Rouen et le 2 janvier suivant, le chancelier faisait son entrée solennelle dans la ville.

Étienne Pascal était dans sa suite. Il appliquera les décisions financières prises par Richelieu et par Séguier. On l'appelait usuellement « M. l'intendant » bien qu'il y eût un intendant en titre dont il n'était que le collaborateur. Le Bureau des Finances avait été dissous. Étienne Pascal s'occupa d'abord des tailles mais, assez vite, il fut chargé aussi de « la subsistance des gens de guerre, des étapes et quartiers d'hiver des garnisons, des francs-fiefs, et des prisonniers espagnols qui étaient à la charge des populations³. »

Les mondes de Rouen

Blaise, ses sœurs et Louise Delfault rejoignirent Étienne Pascal au printemps. Leur demeure était près des murs Saint-Ouen, dans un quartier où résidaient de nombreux magistrats du

Parlement et titulaires d'offices publics. Un ancêtre des Pascal, Mathieu Pascal, avait été conseiller à Rouen au début du XVI^e siècle, avant de retourner en Auvergne. L'histoire se répétait presque.

Pascal allait avoir dix-sept ans. Il passa sept années dans la capitale normande, qui était alors la deuxième ville du royaume avec environ 100 000 habitants. La ville possédait un Parlement, un port important sur la Seine, des industries, c'était une ville commerçante et active. Au hasard des événements et de ses recherches, Pascal va découvrir des mondes différents, qui s'enchevêtraient parfois, mais pas toujours. Il fréquente le milieu de la noblesse de robe et de la haute bourgeoisie que son père, par ses fonctions, côtoie tous les jours. C'est dans ce milieu que la famille Pascal va rencontrer le poète Corneille. Cette rencontre n'a rien de surprenant. Corneille, s'il s'est déjà fait une réputation de poète en écrivant le *Cid*, joué quatre ans plus tôt à Paris, est surtout connu à Rouen, à cette époque, comme un magistrat royal. Il exerce la charge d'avocat du roi au siège des Eaux et Forêts et de premier avocat du roi en l'Amirauté de France. Il a connu Étienne Pascal avant de connaître sa famille. Un jour, dans un salon, le dramaturge trouva fort bien tournés les vers qu'écrivait Jacqueline. Il l'incita à concourir au Puy des Palinods, un concours de poésie, dédié à la Conception de la Vierge, qui avait lieu chaque année. Le 8 décembre 1640, Jacqueline remporta un prix, celui de la Tour, avec un poème dirigé contre ceux qui niaient que la Vierge ait été conçue exempte du péché originel. C'était la première fois qu'une fille remportait ce prix. Trop jeune pour le recevoir elle-même, c'est son père qui la représenta à la cérémonie. Et c'est Corneille qui improvisa, pour elle, un *Remerciement*.

Mais, comme l'a bien vu Sainte-Beuve, « il ne paraît pas que

ce commerce de Corneille ait en rien atteint Pascal qui, dans ce même temps, ne s'inquiétait guère du *Cid* ni d'*Horace*, inventait sa machine arithmétique, et allait passer aux expériences sur le vide. Est-ce que, par hasard, d'abord ce certain manque de naturel et de simplicité dans la poésie du grand Corneille empêchait Pascal d'y prendre ? Mieux vaut accuser sa distraction⁴. »

Les Pascal vont découvrir aussi un milieu spirituel actif et exigeant, en lien avec Port-Royal et le premier jansénisme. Les recherches de Blaise pour la construction d'une machine arithmétique puis ses premières expériences sur le vide vont le mettre aussi en contact avec des gens de métier, des ouvriers.

Aux murs Saint-Ouen, les Pascal avaient comme voisins une communauté d'Oratoriens. Non loin de là se trouvait aussi un couvent de Carmélites. La paroisse des Pascal était la paroisse Sainte-Croix Saint-Ouen dont le curé était un oratorien, le père Maignart.

Le père Charles Maignart de La Gravelle entretenait depuis longtemps une correspondance avec Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Il était lié aussi avec Antoine Arnauld, autre grande figure du premier jansénisme. La querelle janséniste n'avait pas encore pris l'ampleur qu'elle prendra bientôt mais, dans différents écrits, Maignart avait soutenu des thèses sur la grâce qui avaient suscité des controverses. Avec lui, les Pascal découvrent un courant spirituel marqué par l'augustinisme.

Durant l'année 1640, Étienne Pascal, accablé de travail, fit venir à Rouen un de ses cousins germains, Florin Périer, qui était conseiller à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand. Il obtint un titre de commissaire et assista Étienne Pascal dans sa tâche. Bientôt, il épousa sa fille Gilberte, bien qu'elle fût de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

5. Lettre d'Étienne Pascal à Gilberte Périer, janvier 1643.
6. Christian Meurillon, « Le chancelier, les nu-pieds et la machine : Pascal père et fils », in *Les Pascal à Rouen. 1640-1648*, Publications de l'Université de Rouen, 2001, p. 90-105. Voir aussi l'ouvrages de Guy Mourlevat et celui de Michel Ellenberger et Marie-Marthe Collin cités dans la bibliographie.
7. *Lettre dédicatoire à Monseigneur le Chancelier* (1645), in Pascal, *Œuvres Complètes*, t. II, p. 332.
8. *Avis nécessaire...*, in *Œuvres complètes*, t. II, p. 340.
9. Pascal s'est attaché, néanmoins, à obtenir un privilège royal, qui sera signé le 22 mai 1649.
10. Dalibray, *Les Œuvres poétiques*, Paris, 1653, p. 31.
11. Pascal, *Les Pensées*, 617 (édition Sellier).
12. Yves Chiron, *Diviniser l'humanité. Anthologie sur la communion fréquente*, La Nef, 2005.
13. Jansénius, *Discours de la réformation de l'homme intérieur*, Paris, 1642, p. 67.
14. Id., p. 90.
15. Id., p. 90-91.
16. Mise à l'*Index* des livres interdits en 1641 et bulle *In eminenti* d'Urbain VIII en 1643. Les jansénistes avaient déjà répliqué, notamment par l'*Apologie de Jansénius* publiée par Arnauld en 1644.
17. Lettre de Blaise Pascal à Gilberte Périer, le 17 octobre 1651.
18. Florin Périer, préface aux *Traité de l'équilibre des liqueurs et de la pesanteur de la masse de l'air* de Pascal (1663).
19. Alexandre Koyré, « Pascal savant », in *Blaise Pascal, l'homme et l'œuvre*, Cahiers de Royaumont n° 1, Éditions de Minuit, 1956, repris in *Études d'histoire de la pensée scientifique*, Gallimard, 1966, p. 362-399. Plus radical encore, Kimiyo Koyanagi, « Cet effrayant petit livret... *Expériences nouvelles touchant le vide* de Blaise Pascal », in *Les Pascal à Rouen. 1640-1648*, op. cit., p. 137-157.
20. *Lettre à M. de Ribeyre*, le 12 juillet 1651, *Œuvres Complètes*, t. II, p. 807.
21. Claude Mazauric, « Note sur la verrerie de Saint-Sever au temps d'Étienne Pascal » in *Les Pascal à Rouen*, op. cit., p. 159-178.
22. Lettre de Pascal au R.P. Noël, le 29 octobre 1647, *Œuvres Complètes*,

t. II, p. 523.

23. Le début de l'affaire est connu par le *Récit de deux conférences ou entretiens particuliers*, rédigé par Pascal et deux de ses amis le 30 avril 1647. Le reste du dossier et son intérêt au regard de l'évolution intellectuelle et religieuse de Pascal ont été évoqués dans le livre, classique, d'Henri Gouhier, *Pascal et les humanistes chrétiens. L'affaire Saint-Ange*, Vrin, 1974. On y ajoutera les pièces minutieusement rassemblées et éditées par Jean Mesnard, « Le Dossier de l'affaire Saint-Ange », in Pascal, *Œuvres Complètes*, t. II, p. 362-420.

Chapitre 4

Pascal le savant

A la fin de l'été 1647, peut-être au début du mois de septembre, Blaise Pascal, malade depuis plusieurs mois, quitta Rouen, avec sa sœur Jacqueline, et revint à Paris. Ils retrouvèrent la maison de la rue Brisemiche tandis que leur père continuait à exercer son office à Rouen. Pascal souffrait de violents maux de tête et d'une « chaleur d'entrailles » répétée qui faisait qu'« il ne pouvait plus rien avaler de liquide, à moins qu'il ne fût chaud, et encore ne le pouvait-il faire que goutte à goutte ».

Les médecins ne trouvèrent rien de mieux à prescrire qu'une purge tous les deux jours pendant trois mois et diverses médecines qu'il fallait faire réchauffer avant que de les avaler. « C'était un véritable supplice » dira Gilberte, qui note aussi le stoïcisme de son frère : il ne se plaignait jamais. Cette attitude stoïque était vécue dans un esprit chrétien. Pascal, dira sa sœur, voyait dans l'épreuve qu'il traversait l'occasion de se perfectionner dans la vertu, de vivre ses peines dans un esprit de pénitence et de connaître Jésus-Christ crucifié à travers ses souffrances.

La rencontre avec Descartes

À cette époque, Descartes était de passage à Paris, il devait partir, à la fin du mois de septembre, en Hollande. Les 23 et 24 septembre, il rendit deux visites à Pascal. C'est le grand philosophe et savant, alors au sommet de sa gloire, qui avait

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

faire son salut.

Enfin, n'oublions pas qu'à cette époque, en droit privé, la majorité n'est atteinte qu'au 25^e anniversaire. Jacqueline, qui a vingt-trois ans, n'est donc pas libre de diriger sa vie comme l'entend. Eût-elle déjà atteint la majorité, elle n'aurait sans doute pas voulu contrarier la volonté de son père, son affection et son respect pour lui étant les plus forts.

Étienne Pascal va aller jusqu'à interdire à sa fille de retourner à Port-Royal et de revoir son directeur spirituel, M. Singlin. Elle le reverra tout de même, mais « en cachette ». Étienne Pascal demandera même à Louise Delfault de surveiller les agissements et les sorties de Jacqueline et de Blaise. Puis, au fil des mois, il se radoucira, promettant à sa fille de ne plus chercher à la marier et lui demandant de ne le point quitter tant qu'il vivrait. Il lui donnait aussi la liberté de vivre comme elle voudrait dans sa maison, c'est-à-dire d'y vivre retirée du monde, dans la prière et la méditation.

Les événements vont éloigner la famille Pascal de Paris et repousser à plus tard le dilemme de Jacqueline : obéir à son père ou répondre à sa vocation une fois qu'elle sera devenue majeure.

Séjour à Clermont-Ferrand

En effet, Paris a commencé à traverser, à partir du printemps 1648, une période de turbulences appelée communément la Fronde. D'abord menée par le Parlement, elle est une protestation contre la pression fiscale croissante, en même temps qu'est réclamée l'instauration de l'*habeas corpus*. Il s'ensuit un long conflit entre le Parlement et le pouvoir royal : Anne d'Autriche, mère de Louis XIV (qui n'a que cinq ans) et régente, et Mazarin, son principal ministre.

Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, Anne d'Autriche, Louis XIV, Mazarin et la Cour quittent brusquement Paris et s'installent au château de Saint-Germain-en-Laye tandis que l'armée royale, commandée par le prince de Condé, commence le blocus de la capitale. Le Parlement lève des troupes, qu'il confie au prince de Conti, le propre frère de Condé, qui reçoit l'appui d'autres noms prestigieux de la noblesse. Les pamphlets contre Mazarin (les fameuses *mazarinades*) se multiplient, mais les deux armées se livrent davantage à des escarmouches qu'à de grandes batailles. Après des négociations en mars, une paix de compromis est signée à Saint-Germain-en-Laye le 1^{er} avril. Pourtant la tranquillité ne revient pas d'un coup, des mazarinades continuent à paraître et la Cour ne revient à Paris que le 18 août 1649.

Entre-temps, en mai, lasse des agitations et des troubles qui duraient depuis un an, la famille Pascal a quitté Paris pour l'Auvergne. Elle ne reviendra qu'en novembre 1650, un an et demi plus tard.

À Clermont-Ferrand, les Pascal résideront tout le temps chez la famille Périer. Blaise n'avait pas revu sa ville natale depuis dix-huit ans. Il a pu retrouver sa nombreuse parenté auvergnate, mais il est surtout entré en relations avec les élites bourgeoise et nobiliaire que son beau-frère Florin Périer fréquentait habituellement et avec lesquelles son père renouait.

De son long séjour auvergnat, il ne reste aucun écrit religieux, mais on sait que lui et sa famille étaient informés des événements de la vie janséniste par des correspondants parisiens. Jacqueline, qui vivait comme une recluse dans sa chambre, était intéressée néanmoins par les péripéties que connaissait alors Port-Royal. Elle ne voulait pas non plus se couper de la source spirituelle du monastère et elle fut en

correspondance avec Mère Agnès.

Discours sur la mort

En novembre 1650, la famille Pascal quittait l’Auvergne et retournait à Paris. Jacqueline était toujours résolue à entrer à Port-Royal et elle restait en correspondance avec Mère Agnès même si son père persistait à lui interdire toute visite à l’abbaye.

Blaise Pascal, lui, poursuivait les travaux sur le vide qu’il avait repris lors de son séjour auvergnat. En juillet 1651, dans une lettre à Monsieur Ribeyre, premier président de la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, il annonçait qu’il achevait un *Traité du Vide* et qu’il l’avait déjà communiqué à plusieurs de ses amis¹². De ce traité, il ne reste qu’une Préface, qui sera éditée longtemps après sa mort, et quelques fragments.

En septembre, Étienne Pascal tomba gravement malade. Sa fille Jacqueline se dévoua auprès de lui, jour et nuit. Il mourut le 24 septembre. Il était âgé de 63 ans, c’est-à-dire qu’il avait atteint un bel âge pour une époque où l’espérance moyenne de vie était de 25 ans. Gilberte Périer était retenue à Clermont-Ferrand car elle allait accoucher d’un cinquième enfant, Louis. Elle ne put assister aux derniers instants de son père et fut informée de la dégradation de son état de santé puis de sa mort par des lettres de son frère.

Celle que Blaise Pascal lui adresse le 17 octobre, trois semaines après la mort de leur père, est une des plus belles lettres qu’il ait écrites. Elle constitue un discours sur la mort qui appartient aux plus profondes pages chrétiennes sur le sujet, dans le genre littéraire de la lettre de consolation qui se développe au XVII^e siècle. Dans les *Lettres chrétiennes et spirituelles* de Saint-Cyran, publiées quelques années plus tôt,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Chapitre 5

Pascal le mondain

A la fin du mois de mai 1653, Pascal quitte l’Auvergne et rentre à Paris. Son retour coïncide avec la troisième condamnation romaine des doctrines de Jansénius, même si cette condamnation ne sera connue que plus tard.

Comme nous l’avons déjà vu, l’*Augustinus* de Jansénius avait été mis à l’Index des livres interdits par un décret du 1^{er} août 1641. Puis, l’année suivante, par la bulle *In eminenti Ecclesiae*, Urbain VIII avait porté une condamnation générale de l’ouvrage où « sont contenues beaucoup des propositions condamnées jadis par nos prédécesseurs ». Devant les controverses suscitées par ces deux condamnations, le Tribunal romain avait examiné en détail l’ouvrage, pendant deux ans, et avait pris en compte aussi la condamnation préparée par la Sorbonne et soutenue par quatre-vingt-cinq évêques français.

Cinq théologiens étaient venus à Rome plaider la cause de Jansénius et de Port-Royal en présentant au pape Innocent X, le 19 mai 1653, un mémoire pour montrer que les cinq propositions sur la grâce, attaquées par la Sorbonne, pouvaient recevoir des sens différents. Surtout, l’opuscule – qui deviendra célèbre sous le titre *Écrit à trois colonnes* – s’attachait à montrer, en opposant des textes sur trois colonnes, que la doctrine de saint Augustin et de ses disciples était une voie moyenne entre les erreurs opposées des luthériens et des calvinistes d’un côté et des pélagiens et des molinistes de l’autre. Jansénius, en disciple de saint Augustin, aurait donc repoussé d’une part, la doctrine du salut offert à quelques élus et la prédestination absolue et d’autre part, la doctrine de la grâce

suffisante, telle que l'entendait Molina, c'est-à-dire offerte à tous, et son corollaire la prédestination « en prévision des mérites¹. »

Innocent X, point convaincu par cette démonstration, avait promulgué douze jours plus tard, le 31 mai, la constitution *Cum occasione* qui condamnait comme fausses et hérétiques cinq propositions sur la grâce et le salut. Les historiens et les théologiens s'accordent aujourd'hui pour dire qu'« à l'exception de la première, les propositions [condamnées] ne sont pas prises de façon littérale de l'*Augustinus*, mais dégagées à partir de ses principes² ». Le nom de Jansénius et le titre de son livre ne figurent d'ailleurs pas dans la constitution. La querelle rebondira un an plus tard.

Un différend financier

C'est presque au même moment que Jacqueline acheva son noviciat et fit sa profession religieuse. Cet événement donna lieu à de sévères démêlés avec son frère et avec Gilberte. Elle a rapporté elle-même le différend dans une longue « Relation » destinée à rester secrète³. Cette relation doit être lue aujourd'hui à la lumière du droit canon et du droit civil du temps pour ne pas se méprendre sur l'attitude de Blaise Pascal.

Comme le veut la tradition, l'entrée définitive dans la vie religieuse est une *mort civile*. La religieuse qui va faire profession doit au préalable régler la disposition de ses biens. Il était convenu, depuis les accords notariés d'octobre 1651, qu'elle faisait de Blaise son seul héritier. Mais, à quelques semaines de sa profession, Jacqueline écrivit à Blaise et à Gilberte pour leur faire part de son intention de faire don du peu

de bien qui lui restait à sa communauté.

À cette époque, il était de tradition que la famille de la religieuse verse une dot au couvent. Cette dot, par arrêt du Parlement, ne pouvait excéder une rente viagère de 500 livres par an. L'intention de Jacqueline était tout autre. Racine, dans son *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, dit qu'elle voulait donner tout son bien au couvent. La formule est exagérée. Une autre source parle d'une somme de 20 000 livres. Quoi qu'il en soit, elle voulait être bienfaitrice du monastère où elle résidait depuis plus d'un an et auquel elle allait se lier de manière définitive. Jean Mesnard l'a noté : « Sans doute n'ignorait-elle pas que son offrande outrepassait les limites accoutumées. Mais elle entendait témoigner hautement son mépris des richesses, son désir de les faire servir à la gloire de Dieu et son attachement à la maison de Port-Royal. »

Gilberte et Blaise répondirent chacun séparément à leur sœur mais en exprimant le même refus d'être déshérités et en faisant valoir l'indisponibilité des biens réclamés. Ils ne refusaient pas pourtant de verser la dot traditionnelle et Blaise avait déjà consenti, en juillet 1652, une donation importante.

Jacqueline, affligée de tant de chicane – c'est l'expression qu'elle emploie –, versa tant de larmes qu'elle s'étonnera de n'y avoir point succombé. La prieure du couvent, Mère Agnès, essaya de la consoler en lui faisant voir « que tout ce qui n'est que temporel n'est jamais irréparable et ne mérite pas d'être pleuré ». Elle était d'avis que Jacqueline devait abandonner tout son bien et ne penser qu'à faire profession. M. Singlin, après quelque hésitation, se rangea aussi à cette position. Puis l'abbesse, Mère Angélique, chapitra la novice sur l'esprit de pauvreté et la charité et lui montra qu'elle devait encore se « défaire de cette affection et de cette estime [qu'elle avait] pour [ses] proches ».

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L'investissement est la participation financière qu'il prend dans une société d'assèchement des marais du Poitou. Sur la rive nord de la Sèvre, une société s'était constituée en 1642 pour assécher les marais qui jouxtent les bourgs de Vix, Maillezais, Courdault et Benet. En 1654, Pascal entra dans cette société avec Jean Rousseau de La Parisière, chef des gardes du duc de Roannez. Les deux nouveaux coassociés prirent $1/48^e$ des parts de la société.

Jean Mesnard, qui a étudié de manière détaillée ce montage financier complexe, fait remarquer : « L'acquisition d'une part dans des marais à dessécher n'entraînait, pour plusieurs années, que des mises de fond sans contrepartie. Mais, à terme, il était permis d'espérer de gros bénéfices. En s'engageant dans une entreprise de type capitaliste, en soutenant un vaste effort de développement économique, Pascal témoignait de son esprit moderne.¹⁴ »

Mais Pascal ne restera dans la société que quelques années et il s'en retirera avant le premier partage des marais desséchés, et donc avant d'en avoir obtenu le moindre rapport financier.

En revanche, à la même époque, en mars 1654, il fait un placement immobilier qui sera d'un rapport plus rapide. Il se porte acquéreur de la « troisième arcade de la Halle au Blé » de Paris. Il s'agit, en fait, d'une boutique qui, comme l'ensemble de la Halle au Blé, appartenait au domaine royal et qui, de manière périodique, était mise en adjudication. Un mois après en être devenu propriétaire, Pascal loue la boutique, pour une somme de 360 livres par an, à un couple de vanniers. À l'issue du bail de quatre ans, il la louera à un boisselier.

On peut se faire une idée précise de ce que représentait pour Pascal ce revenu annuel quand on le compare à ce que lui coûtait son logement.

Le 1^{er} octobre, Pascal s'installe dans un nouveau logement, rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel. Le bail a été signé un mois et demi plus tôt pour un loyer de 350 livres par an. En d'autres termes, ce que lui rapporte la location de la boutique de la Halle au Blé lui permet de payer le loyer de son habitation.

En quittant la rue Beaubourg pour la rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, Pascal quitte la rive droite, où il a quasiment tout le temps vécu depuis qu'il est à Paris, pour la rive gauche. La maison – même si elle a beaucoup changé – correspond aujourd'hui au 54 de la rue Monsieur-le-Prince. L'acte notarié la décrit comme « ayant porte cochère, cour, jardin ». La maison, assez coquette, était située entre deux jeux de paume et on sait qu'à l'époque le jardin, planté en parterre et espaliers, avait une porte qui donnait sur le jardin du Luxembourg.

Pascal, de petite noblesse, tient son rang. Sa maison est dirigée par Mme Pinel, sœur de Louise Delfault qui a si longtemps servi la famille Pascal. Mme Pinel loge dans la maison, avec son mari et ses deux filles, et elle dirige un laquais et une cuisinière.

Ce sera le dernier domicile de Pascal. Il était relativement proche de Port-Royal. C'est là qu'il a écrit *Les Provinciales* et les *Pensées*. C'est là surtout, quelques mois après son aménagement, qu'il va connaître la fameuse nuit de conversion dont a gardé trace le *Mémorial*.

1. Luis de Molina, jésuite espagnol, avait publié son célèbre traité *Concordia liberi arbitrii cum gratia, praescientia, providentia, praedestinatione et reprobatione*, en 1588.

2. Denzinger, *Symboles et définitions de la foi catholique*, Cerf, 1996, p. 511, qui donne le texte complet, en latin et en français, des cinq propositions condamnées.

3. Elle a été publiée à plusieurs reprises depuis le XVIII^e siècle. Nous nous référerons ici à l'édition qu'en a procurée Jean Mesnard dans les *Œuvres complètes*, t. II, p. 954-998.

4. Lettre de Sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie à Florin Périer in Pascal, *Œuvres*, t. II, p. 1004.

5. Jean Mesnard présentation des « Actes concernant la participation de Pascal au dessèchement des marais du Poitou », in Pascal, *Œuvres complètes*, t. III, p. 160.

6. Marquis Marie de Roux, *Pascal en Poitou et les Poitevins dans les Provinciales*, Champion, 1919.

7. Jean Mesnard, *Pascal et les Roannez*, Desclée de Brouwer, 1965, t. I, p. 276-310.

8. Jean Racine signale, sans en dire plus, que Pascal, après sa conversion, « renonça même à un mariage très avantageux qu'il était sur le point de conclure » (*Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, La Table Ronde, 1994, p. 110).

9. Marc Fumaroli, *Exercices de lecture. De Rabelais à Paul Valéry*, Éditions Gallimard, 2006, p. 310-311.

10. Chevalier de Méré, *De l'esprit* (1677), in *Œuvres Complètes*, éditions Fernand Roches, 1930, t. II, p. 86-88.

11. M. Fumaroli, *Exercices de lecture*, op. cit., p. 314.

12. Lettre de Pascal à Fermat, le 29 juillet 1654. La correspondance entre Pascal et Fermat sur ce problème des *partis* a été publiée in Pascal, *Œuvres Complètes*, t. II, p. 1132-1165.

13. L'ouvrage ne sera publié qu'en 1665, après sa mort.

14. Jean Mesnard, présentation des actes notariés concernant cette société in Pascal, *Œuvres Complètes*, t. III, p. 160.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de Sacy sur la lecture d'Épictète et de Montaigne. Cet ouvrage, publié en 1728 seulement, appartient à ces écrits posthumes de Pascal qui nous sont connus par Port-Royal. Nicolas Fontaine, qui fut un des Solitaires de Port-Royal et le secrétaire de Le Maistre de Sacy, a publié *l'Entretien* dans ses *Mémoires*.

La critique a établi que cet *Entretien* n'est pas la retranscription littérale d'un entretien unique qui aurait eu lieu entre les deux hommes. Pascal et Sacy ont sans doute eu, durant le séjour du premier à Port-Royal des Champs, des conversations sur un sujet alors beaucoup débattu : l'utilité des lectures profanes pour un chrétien. Puis, rentré à Paris, et en possession de ses livres, Pascal a rédigé sur ce thème un écrit que Sacy a lu soigneusement, apportant, en marge, des commentaires et des contradictions. Cet écrit de Pascal, annoté et commenté par Sacy, n'était pas destiné tel quel à une publication. Fontaine l'a mis en forme dans un dialogue fictif qui révèle néanmoins deux pensées authentiques.

Durant la retraite de Pascal à Port-Royal des Champs, Sacy l'avait interrogé sur l'utilité des lectures profanes dans une perspective chrétienne. Le problème est ancien, abordé dès les Pères de l'Église, notamment par saint Augustin. Les maîtres des Petites Écoles ne pouvaient que s'y intéresser à nouveau : quelle place accorder dans l'éducation aux auteurs de l'Antiquité et aux auteurs profanes en général ?

Pascal a répondu à la question en considérant successivement la pensée d'Épictète et celle de Montaigne, puis en confrontant les deux philosophes à la lumière du christianisme.

Henri Gouhier a vu dans *l'Entretien* la première mise en œuvre d'une apologétique dont les *Pensées* constitueront un projet plus ambitieux¹². Jean Mesnard y voit, plutôt, un écrit à

visée pédagogique. Pascal, tout en voyant lucidement les faiblesses d'Épictète et de Montaigne, « fait preuve d'originalité et d'audace en justifiant la part faite à la culture profane dans la formation d'un chrétien dont la vérité et les valeurs sont cependant sans commune mesure avec celles du monde ».

Dans sa présentation de la pensée d'Épictète, Pascal fait abondamment référence à ses deux ouvrages : le *Manuel* et les *Entretiens*. La critique textuelle montre qu'il en a fait « une étude très attentive et personnelle¹³ ». Pascal voit dans le philosophe stoïcien « un des philosophes du monde qui ait mieux connu les devoirs de l'homme¹⁴ ». Pascal le loue de vouloir en tout « reconnaître la volonté de Dieu ». Mais, dit-il aussi, Épictète s'est perdu « dans la présomption de ce qu'on peut », il a accordé trop de confiance à « l'esprit » et à « la volonté » et à la liberté de ces « deux puissances ». En d'autres termes, Épictète a ignoré le péché et la grâce.

Quant à Montaigne – dont les *Essais* sont familiers à Pascal –, « il met toutes choses dans un doute universel », c'est un « pur pyrrhonien ». Ce doute systématique a des vertus : « [Montaigne] combat avec une fermeté invincible les hérétiques de son temps, sur ce qu'ils s'assuraient de connaître seuls le véritable sens de l'Écriture ; et c'est de là encore qu'il foudroie plus vigoureusement l'impiété horrible de ceux qui osent assurer que Dieu n'est point. »

Le scepticisme de Montaigne « gourmande si fortement et si cruellement la raison dénuée de la foi » qu'il « la fait descendre de l'excellence qu'elle s'est attribuée. »

Le Maître de Sacy, faisant abondamment référence à saint Augustin, n'exprime que défiance pour les deux auteurs loués, non sans réserves et critiques, par Pascal. Épictète et Montaigne, dit Sacy, « ont le cœur vide de la vérité ». L'un comme l'autre

ignorent « que l'état de l'homme à présent diffère de celui de sa création ». La superbe d'Épictète ignore la corruption de l'homme due au péché originel, tandis que le désespoir de Montaigne ignore la première dignité avant le péché originel.

La conclusion, qui revient à Pascal, est finalement positive. Épictète peut mener à l'orgueil ceux « qui ne sont pas persuadés de la corruption », Montaigne « est absolument pernicieux à ceux qui ont quelque pente à l'impiété et aux vices ». Les lectures qu'on peut en faire « doivent être réglées avec beaucoup de soin, de discrétion et d'égard à la condition et aux mœurs de ceux à qui on les conseille ». En d'autres termes, on ne pourra pas faire lire Épictète et Montaigne à n'importe qui.

Néanmoins, comme l'a fait remarquer Jean Mesnard, Pascal n'est plus dans le raisonnement géométrique mais dans la pensée dialectique. Les sagesses dont témoignent les œuvres de Épictète et de Montaigne, pour partielles et contradictoires qu'elles soient, peuvent être utiles dans l'ordre humain. On ne peut se reposer dans les raisonnements d'Épictète et de Montaigne, mais on ne peut, non plus, les fuir tous.

Pascal n'est pas un anti-humaniste, il est au-delà de l'humanisme. Le nouveau converti qu'il est, juge d'Épictète et de Montaigne au regard du christianisme. La foi est d'un autre ordre que la raison, elle seule peut éclairer les sagesses humaines.

Le zèle du converti

À la mi-janvier 1655, jugeant qu'il n'était pas assez seul au château de Vaumurier, Pascal quitta la demeure du duc de Luynes et s'installa aux Granges, chez les Solitaires, où il avait obtenu une chambre. Pendant une dizaine de jours, il mena une

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Chapitre 7

Les Provinciales

La querelle janséniste a rebondi au cours de l'année 1655 et va connaître avec les *Provinciales*, en 1656, un de ses épisodes les plus pittoresques en même temps que Pascal goûte son premier succès littéraire, au sens moderne du mot.

Au début de l'année 1655, le duc de Liancourt s'était vu refuser l'absolution par un vicaire de l'église Saint-Sulpice à cause de ses relations étroites avec Port-Royal. Arnauld avait pris sa défense dans deux lettres publiques, la deuxième étant, en fait, un gros livre où il faisait une nouvelle apologie des doctrines de Jansénius tout en attaquant les sulpiciens et les confesseurs trop zélés, les jésuites et leur morale relâchée. On a justement fait remarquer : « Le grand débat qu'Arnauld semble demander aura bien lieu. Croit-il pouvoir le maîtriser ? Sans doute, sinon il ne l'aurait pas engagé. Mais il n'est pas sûr qu'il ait entrevu la manière dont il se déroulerait. Il est plus probable qu'il envisageait une campagne publique par écrits interposés. C'est au sein même de la Faculté de théologie que la dispute va se régler, d'une manière solennelle et dérisoire¹ ».

Le 4 novembre, la *Seconde Lettre* d'Arnauld est dénoncée devant l'assemblée de la Faculté de Théologie de la Sorbonne et six commissaires sont nommés pour examiner l'ouvrage. Un mois plus tard, une double censure est demandée contre le livre. On distingue une question de fait, Arnauld a-t-il nié que l'*Augustinus* contienne des propositions condamnées par le pape ? Et une question de droit, Arnauld peut-il affirmer : « La grâce a manqué à saint Pierre dans sa chute » ?

Devant cette menace d'une double condamnation, Arnauld

jugea plus prudent de quitter Port-Royal des Champs. Il pouvait craindre d'être frappé par une lettre de cachet. Il se cacha à Paris chez Maignart de Bernières, grand ami des jansénistes.

Le 14 janvier 1656, la Sorbonne porta une première condamnation sur la *question de fait*. À la même époque, par précaution, Arnauld changea de cachette. Il s'établit dans une maison particulière située dans une rue écartée du faubourg Saint-Jacques. Pascal le rejoignit, vers le 20 janvier. Il passa quelques jours auprès de lui et c'est là que naquit la première des *Provinciales* qui allaient enflammer Paris et toute la France religieuse pendant plus d'un an.

« *Un applaudissement merveilleux* »

Après sa première condamnation, Arnauld voulait se défendre. La nièce de Pascal, Marguerite Périer, a raconté comment son oncle fut mis à contribution. Arnauld avait écrit un mémoire de défense qu'il lut à différents confrères de Port-Royal, Pascal étant présent. Le texte ne fut pas très apprécié. « M. Arnauld, qui n'était point jaloux de louanges, leur dit : "Je vois bien que vous trouvez cet écrit mauvais, et je crois que vous avez raison" ; puis il dit à M. Pascal : "Mais vous qui êtes jeune, vous devriez faire quelque chose." M. Pascal fit la première lettre, la leur lut. M. Arnauld s'écria : "Cela est excellent, cela sera goûté ; il faut le faire imprimer"² ».

L'épisode est rapporté de manière peut-être enjolivée. Si Arnauld fait appel à Pascal, ce n'est pas seulement à cause de sa jeunesse, c'est qu'il connaît ses écrits sur la grâce. Il ne l'estime pas seulement comme savant, il a pu mesurer aussi ses capacités de raisonner sur des sujets théologiques ardues.

On veut aussi porter le débat sur la place publique, sortir du

cercle étroit des théologiens et des docteurs en Sorbonne pour prendre à témoin l'honnête homme, les salons, les gens de la Cour.

Arnauld avait sans doute rédigé une riposte d'un ton très doctrinal, peut-être en latin. Pascal, lui, écrit d'emblée un texte au ton très ironique, en français, dont une grande partie est sous forme de dialogue. Il a eu le génie de recourir au genre littéraire de la correspondance, s'inventant un correspondant fictif. Sa défense d'Arnauld a, en effet, comme titre complet : *Lettre écrite à un provincial par un de ses amis sur le sujet des disputes présentes de la Sorbonne*.

Cette première lettre est anonyme, comme les dix-sept autres *Lettres* qui paraîtront dans les mois suivants. Ce n'est que lorsqu'elles seront recueillies en volume qu'elles seront signées du pseudonyme de Louis de Montalte.

La marque de Pascal est visible au style enlevé et à la mise en œuvre d'une méthode argumentative qu'il avait exposée dans *L'Art de persuader*. Mais on sait que plusieurs grandes figures de Port-Royal ont été mêlées de près à leur rédaction. Arnauld, le premier concerné, a confié à Pascal le soin de prendre sa défense et a pu lui indiquer les grandes lignes de la première Provinciale. On sait aussi que Pierre Nicole a relu plusieurs des lettres suivantes avant leur impression, il a pu faire des remarques et des suggestions. Enfin, on notera l'évolution des thèmes traités. Les quatre premières *Lettres provinciales* font porter la controverse sur la question de la grâce, au cœur du jansénisme. Puis les lettres suivantes vont devenir principalement une controverse sur la morale, et viser davantage encore les Jésuites.

Les *Provinciales* s'inscrivent dans une vaste littérature polémique religieuse qui a fleuri tout au long du XVII^e siècle. La

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

remarquer Jean Mesnard, « le ton devient plus âpre, l'ironie disparaît presque complètement, remplacée par une éloquence indignée. »

C'est que Pascal est, désormais, en position défensive. Les Jésuites ne sont pas restés sans répondre à Pascal. Ils l'ont fait d'abord à travers des libelles anonymes : *Lettre écrite à une personne de condition, sur le sujet de celles que les jansénistes publient contre les jésuites*, puis *Lettre écrite à une personne de condition, sur la conformité des reproches et des calomnies que les jansénistes publient contre les pères de la Compagnie de Jésus*.

Pascal, désormais, se défend. Il ne recourt plus aux dialogues fictifs avec un jésuite, aux mises en scène de visites et de discussions. Il s'adresse directement aux révérends pères. D'emblée il se défend de l'accusation d'avoir « tourné les choses saintes en raillerie ». Avec esprit, il écrit : « Je n'ai sujet de rire que de ce qu'il y a de ridicule dans vos livres [...] il y a bien de la différence entre rire de la religion, et rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce serait une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'esprit de Dieu a révélées : mais ce serait une autre impiété de manquer de mépris pour les faussetés que l'esprit de l'homme leur oppose. »

La guerre par libelles interposés durera. Bientôt paraîtra une *Réponse aux Lettres que les jansénistes publient contre les jésuites*. L'auteur, un jésuite anonyme¹¹, dénonçait six impostures, contenues, disait-il, dans les *Provinciales*. C'était le début d'une longue série – il y en aura dix-neuf qui, chacune, débusqueront de nouvelles impostures de Pascal. Mais, à cette date, ses adversaires ignoraient encore l'identité de l'auteur principal des *Provinciales* et s'en prenaient aux Jansénistes dénoncés non seulement comme hérétiques, mais comme

hypocrites et imposteurs.

Des deux côtés, la polémique versait dans l'injustice. Certains polémistes jésuites se sont rendus coupables de calomnies. Tandis qu'un des points faibles des *Provinciales* est d'avoir pris à partie la Compagnie de Jésus en son ensemble et d'avoir ramené toute la morale des Jésuites à quelques ouvrages de casuistique. Si bien que, comme l'a justement fait remarquer Louis Cognet, « de même que les auteurs jésuites méconnaissent entièrement la valeur spirituelle de Port-Royal, de même *Les Provinciales* ignorent la longue tradition de sainteté qui fait la grandeur de la Compagnie : triste exemple de l'incompréhension mutuelle à laquelle aboutissent toujours semblables polémiques¹² ».

L'approche de la persécution

À l'automne 1656, la violence de la controverse ne laisse pas deviner les nouvelles condamnations qui se préparent. Le 1^{er} septembre, l'Assemblée du Clergé dresse un projet de *formulaire* que tout ecclésiastique devrait signer et qui contiendrait un rejet des cinq propositions de Jansénius. Le 16 octobre, à la demande des évêques de France, le pape Alexandre VII promulgue la constitution *Ad sanctam beati Petri sedem* qui condamne à nouveau les cinq propositions tirées de Jansénius. Contre les jansénistes qui distinguaient la *question de fait* et la *question de droit*, le Pape affirmait : « Nous déclarons et définissons que ces cinq propositions ont été tirées du livre du précité Cornelius Jansen, évêque d'Ypres, qui porte le titre *Augustinus*, et qu'elles ont été condamnées selon le sens visé par ce même Cornelius Jansen... ».¹³

La constitution ne sera publiée en France que tardivement, mais l'étau se resserrait contre les jansénistes. À partir de novembre, le père François Annat prenait, en quelque sorte, le relais du père Nouet. Il avait déjà guerroyé contre le jansénisme par des écrits en latin et par des interventions à Rome. Cette fois, il se lance dans la bataille par un écrit en français : *La bonne foi des Jansénistes en la citation des auteurs reconnue dans les Lettres que le secrétaire de Port-Royal a fait courir depuis Pâques*. D'autres opuscules suivront. Son autorité était autrement plus grande que celle du père Nouet. Le père Annat avait été supérieur de la Province de France et, depuis deux ans, il était confesseur de Louis XIV, fonction qu'il exercera jusqu'en 1670. Il n'aura de cesse de combattre le jansénisme et, comme confesseur du roi, par la feuille des bénéfices, il put « augmenter le nombre des évêques ultramontains et molinistes, et par-là assurer la victoire des antijansénistes...¹⁴ »

Pascal, Arnauld et Nicole ont bien vu que la controverse franchissait un seuil nouveau. La dix-septième et la dixhuitième (et dernière) *Provinciales*, parues au début de l'année 1657, ne seront plus adressées aux révérends pères jésuites en général mais nommément au révérend père Annat, jésuite. Mais, en même temps, le ton n'est plus ironique, Pascal semble se montrer plus conciliant. En fait, Pascal – et Arnauld et Nicole qui ont collaboré encore à ces lettres – se font plus dogmatiques, s'appuient sur saint Augustin et sur saint Thomas d'Aquin (mais c'était déjà le cas dans les premières Lettres). Jean Mesnard observe, dans les *Provinciales*, un affinement progressif : « À une ironie un peu extérieure succède un rire plus sain, exprimant la réaction spontanée d'une conscience droite ; puis le rire laisse progressivement la place à l'indignation, et enfin l'indignation elle-même s'apaise ; le ton se rassérène ; il restera le même dans

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

justice ».

Il cite les *Actes des Apôtres* : « Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes » et saint Bernard : « C'est à ton tribunal, Seigneur Jésus, que j'en appelle ». Sa véhémence prend un ton personnel : « Je ne crains rien, je n'espère rien. [...] Je ne crains pas même vos censures, pailles si elles ne sont fondées sur celles de la tradition ».

Loin d'adopter une attitude d'attente et de prière comme les religieuses de Port-Royal, Pascal va continuer, pendant quelque temps, à s'engager dans la controverse janséniste.

Les Curés de Paris

Quelques mois après le début de la parution des *Provinciales*, les Curés de Paris, lors de leur assemblée, s'étaient émus des principes de morale relâchée que le livre avait dénoncés. Mais ils n'avaient alors engagé aucune action. Puis un curé de Rouen, celui de la paroisse Saint-Maclou, avait multiplié les sermons contre cette morale. Les curés de la ville avaient pris le relais de leur confrère et établi une liste de propositions de morale relâchée pour en obtenir condamnation. En septembre, parut un *Avis de Messieurs les Curés de Paris à Messieurs les Curés des autres diocèses de France, sur les mauvaises maximes de quelques nouveaux casuistes*.

La controverse allait enfler avec une riposte anonyme, qui parut en décembre 1657, intitulée *Apologie pour les casuistes contre les calomnies des jansénistes*. L'auteur en était le père Georges Pirot, ami du père Annat, qui avait été la dernière cible de Pascal. L'ouvrage défendait les positions des casuistes, même les plus contestables.

Des curés de Paris – huit ont signé – déposèrent des

requêtes, au début de l'année 1658, auprès de la Faculté de Théologie et auprès du Parlement pour que l'ouvrage soit condamné. Le 25 janvier, la requête au Parlement fut rejetée, mais une sentence du Lieutenant civil interdisait d'imprimer et de vendre l'ouvrage.

Les « Curés de Paris » – fiction désignant quelques prêtres parisiens – multiplièrent, pendant les premiers mois de l'année 1658, les *Écrits* pour dénoncer les casuistes. Pascal a participé à la rédaction de plusieurs de ces *Écrits*, courts, vifs, polémiques.

On ne les analysera pas les uns après les autres. Le premier, intitulé *Factum pour les Curés de Paris, contre un livre intitulé « Apologie pour les casuistes... »* donne bien le ton de l'ensemble. L'attaque est violente : « Notre cause est la cause de la morale chrétienne. Nos parties sont les casuistes qui la corrompent ». Le danger, dit le *Factum*, n'est pas seulement de corrompre les mœurs mais de corrompre la règle des mœurs. Il est moins dangereux « d'introduire des dérèglements en laissant subsister les lois qui les défendent, que de pervertir les lois, et de justifier les dérèglements ».

On retrouve dans cette période le style de Pascal et ses procédés argumentatifs. Les mots employés pour désigner les casuistes – « sectateurs », « entreprise séditeuse et schismatique » –, leur enseignement qualifié d'hérésies montrent bien la violence de la controverse. À nouveau, dans ce *Factum*, et dans les écrits suivants, les noms de théologiens jésuites sont cités et leur « méchante théologie » dénoncée.

Le *Cinquième Écrit des curés de Paris*, rédigé en juin 1658, est d'un ton plus modéré. Selon le témoignage de Marguerite Périer, son oncle considérait qu'il s'agissait de son meilleur livre. En tout cas, « dans ces pages d'une extraordinaire densité, on reconnaît à la fois le polémiste, l'apologiste et le

théologien⁴ ». Pascal s'indigne que les calvinistes tirent argument des écrits des casuistes pour accuser l'Église de répandre des « abominations » et il proteste contre les Jésuites qui prétendent identifier leur casuistique à la tradition catholique. « Il est donc d'une étrange importance, écrit Pascal, de justifier l'Église en cette rencontre où elle est si cruellement outragée et encore par tant de côtés à la fois, puisqu'elle se trouve attaquée non seulement par ses ennemis déclarés qui la combattent au dehors, mais encore par ses propres enfants qui la déchirent au dedans. »

Mais Pascal ne met pas Jésuites et calvinistes sur un pied d'égalité. Les premiers sont nos « frères », ils sont « dans l'unité de l'Église », « nous avons intérêt à les conserver » même si « la réforme de la Société [la Compagnie de Jésus] est indispensable ». Tandis que les calvinistes sont des « hérétiques », des « membres retranchés qui composent un corps ennemi du nôtre », ils sont « hors de l'unité ».

Dans ce *cinquième Écrit des Curés de Paris*, Pascal n'est plus polémique. Il manifeste un souci ardent de l'Église et des fidèles : la casuistique est « un mal bien moindre que le schisme », il est néanmoins « plus dangereux, en ce qu'il est plus conforme aux sentiments de la nature, et que les hommes y ont d'eux-mêmes une telle inclination qu'il est besoin d'une vigilance continuelle pour les en garder ».

Cette campagne des curés de Paris a été relayée par les requêtes des curés de différents diocèses (Amiens, Nevers, Beauvais). Le 4 juin, l'*Apologie* du père Pirot était condamnée par l'évêque d'Orléans. Le 19 octobre, la Faculté de Théologie de Paris votait une censure de l'ouvrage. La Compagnie de Jésus elle-même désavoua finalement le livre et un an plus tard l'ouvrage était mis à l'Index par Rome⁵. Plus tard, mais ce sera

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

ne veulent pas ». Et en même temps, « Il n'était pas juste qu'il vînt d'une manière si cachée qu'il ne pût être reconnu de ceux qui le chercheraient sincèrement. » (182), « Toute religion qui ne dit pas que Dieu est caché n'est pas véritable » (275). C'est dans le fragment 690 que Pascal a le plus développé l'idée que Dieu n'est caché [qu'] en partie : « Il n'est pas vrai que tout découvre Dieu, et il n'est pas vrai que tout cache Dieu, mais il est vrai tout ensemble qu'il se cache à ceux qui le tentent et qu'il se découvre à ceux qui le cherchent, parce que les hommes sont tout ensemble indignes de Dieu et capables de Dieu, indignes par leur corruption, capables par leur première nature ».

On ne citera pas ici l'intégralité du texte, qui met en parallèle la « corruption » de l'homme, sa « misère », l'« obscurité » de Dieu, et la « lumière » que dispense Dieu parfois avec l'espérance que cela donne à l'homme : « Il est également dangereux à l'homme de connaître Dieu sans connaître sa misère et de connaître sa misère sans connaître Dieu ».

Le pari

La logique du « pari » apparaît très tôt dans l'apologie de Pascal, dès la deuxième liasse, même si le mot n'apparaît pas encore. Plus tard, l'idée reviendra à plusieurs reprises (186, 187, 190). Le pari est un moyen de « rechercher la vérité ». Le fragment 480 évoque la règle des partis qui permet de se déterminer rationnellement face à une incertitude : « Il n'est pas certain qu'elle [la religion] soit, mais qui osera dire qu'il est certainement possible qu'elle ne soit pas ? »

Dans le très long fragment « Infini rien » (680), l'argument du pari est développé dans toute son ampleur. Il y a du fini et

nous en connaissons « l'existence et la nature » parce que « nous sommes finis et étendus comme lui » ; il y a un infini, mais nous « ignorons sa nature ». La raison ne peut pas montrer de manière absolue l'existence de Dieu, elle ne peut pas démontrer non plus qu'il n'existe pas. « Mais de quel côté pencherons-nous ? La raison n'y peut rien déterminer. Il y a un chaos infini qui nous sépare. [...] il faut parier. »

Lucien Goldmann, dans sa lecture marxiste de Pascal, voit la pensée tragique de Pascal comme une anticipation de la pensée dialectique d'Hegel et de Marx⁵. Il interprète le pari comme la preuve d'une incertitude radicale quant à l'existence de Dieu. D'autres commentateurs ont cru que le pari avait pour objet de démontrer l'existence de Dieu.

En réalité, le pari n'est pas fait pour convaincre l'athée ou l'agnostique que Dieu existe. Il n'est qu'une étape vers la foi. Il s'adresse aussi à l'hésitant ou au libertin qui ont peur de renoncer à leurs plaisirs. En pariant pour Dieu, le gain et la perte ne s'équivalent pas. « Si vous gagnez, vous gagnez tout » : les biens infinis, la vie éternelle, « une infinité de vie infiniment heureuse à gagner ». « Si vous perdez, vous ne perdez rien » : les biens terrestres, des biens finis.

La balance est inégale, car « ce que vous jouez [et risquez de perdre] est fini » tandis que ce que vous pouvez gagner est infini.

L'argument du pari n'est pas spéculatif, il a des conséquences très concrètes avec la théorie de la « machine ». L'homme n'est pas pur esprit, par son corps il appartient au règne animal, c'est la « machine ». Le terme apparaît dès les fragments 39 et 41 et appartient au langage cartésien. « Nous sommes automate autant qu'esprit » dira Pascal (661). Les obstacles à la recherche de Dieu sont les passions. D'où le

célèbre conseil pascalien de *s'abêtir*, développé dans le fragment 680. *S'abêtir*, ici, signifie non pas se rendre stupide ou ne plus raisonner mais faire agir le corps, la machine, l'accoutumer aux gestes de la croyance : « Travaillez donc, non pas à vous convaincre par l'augmentation des preuves de Dieu, mais par la diminution de vos passions. Vous voulez aller à la foi, et vous n'en savez pas le chemin ? Vous voulez vous guérir de l'infidélité, et vous en demandez les remèdes ? Apprenez de ceux qui ont été liés comme vous et qui parient maintenant tout leur bien : ce sont gens qui savent ce chemin que vous voudriez suivre et guéris d'un mal dont vous voulez guérir. Suivez la manière par où ils ont commencé : c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, etc. Naturellement même cela vous fera croire et vous abêtira ».

« *Misère* » et « *divertissement* »

« La seule chose qui nous console de nos misères est le divertissement. » (33) Pourtant ce divertissement « est la plus grande de nos misères », il nous détourne de songer au vrai et au bien, il nous sauve de l'ennui et nous amuse mais il nous fait perdre de vue le salut. « Nos passions nous poussent au-dehors » (176).

La misère est que la concupiscence soit « devenue [notre] seconde nature » (182). La concupiscence détourne de Dieu. Dans un fragment qui a la dureté du diamant, Pascal écrit : « Les trois concupiscences ont fait trois sectes, et les philosophes n'ont fait autre chose que suivre une des trois concupiscences ». Il s'agit de la sensualité, qui est à l'origine de l'épicurisme ; de l'orgueil qui est l'origine du stoïcisme et de la curiosité qui est à

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Le chevalier de Méré, qui le visite à cette époque, lui dit : « Vous êtes donc maître d'école ». Le mot est sans doute excessif. Pascal n'est pas seul dans la maison avec ces enfants. Les personnes à son service s'occupent également d'eux et un des maîtres des petites écoles, du Lac, est venu assister Pascal dans sa tâche d'éducateur provisoire.

Pascal a été, semble-t-il, heureux de cet épisode. Sa sœur écrivait qu'elle lui avait confié les enfants « dans l'assurance que j'avais que vous en auriez bien de la joie ».

De cette époque datent aussi les *Discours sur la condition des Grands*. On y retrouve à nouveau un Pascal éducateur. Ces trois *Discours*, nous dit Nicole qui les a édités après la mort de Pascal, ont été tenus à « un enfant de grande condition, dont l'esprit, qui était extrêmement avancé, était déjà capable des vérités les plus fortes ».

La critique a identifié cet enfant comme étant Charles-Honoré d'Albert, le fils du duc de Luynes, le futur duc de Chevreuse. Beaucoup des maîtres de Port-Royal s'occupaient de son éducation. C'est au cours de divers séjours à Vaumurier que Pascal aurait tenu ces discours au jeune prince – il avait quatorze ans. Nicole était sans doute présent et il en a publié la substance, peut-être à partir de quelques notes qu'il aurait prises, du moins à partir de ses souvenirs. « Tout ce qu'il disait faisait une impression si vive sur l'esprit qu'il n'était pas possible de l'oublier », nous dit Nicole.

Ces trois discours « avaient pour but de remédier à trois défauts auxquels la grandeur porte d'elle-même ceux qui y sont nés »¹³. Le premier défaut est de croire que la grandeur d'établissement (un titre, une fonction) est légitimement due, alors qu'elle n'est que la conséquence d'un hasard (ou de « mille hasards ») ou de la volonté des législateurs. Le « grand »,

selon Pascal, doit certes vivre selon son rang et agir extérieurement avec les hommes selon son rang – c'est-à-dire accepter les honneurs qui lui sont dus, se faire obéir, etc. – mais il doit, « par une pensée plus cachée mais plus véritable », se reconnaître en son « état naturel » : « dans une parfaite égalité avec tous les hommes ».

Le second défaut est de se tromper sur les raisons du respect dû aux grands. La distinction pascalienne est devenue célèbre : « Il y a dans le monde deux sortes de grandeurs : car il y a des grandeurs d'établissement et des grandeurs naturelles ». Les premières « dépendent de la volonté des hommes », on doit, « avec raison », les honorer. Les grandeurs naturelles, elles, « sont celles qui sont indépendantes de la fantaisie des hommes », elles consistent dans les « qualités réelles et effectives de l'âme ou du corps » qui rendent l'homme « plus estimable ».

Aux grandeurs d'établissement nous devons des « respects d'établissement », des marques extérieures de respect : « Il faut parler aux rois à genoux ; il faut se tenir debout dans la chambre des princes. C'est une sottise et une bassesse d'esprit que de leur refuser ces devoirs ». Mais aux grandeurs naturelles, nous devons « l'estime » : « Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime ; mais il est nécessaire que je vous salue ». Ne pas confondre les deux grandeurs est justice, « l'injustice consiste à attacher les respects naturels aux grandeurs d'établissement, ou à exiger les respects d'établissement pour les grandeurs naturelles ».

Le troisième discours distingue trois niveaux de royauté ou de puissance chez les grands. Un puissant est d'abord un « roi de concupiscence », il a pouvoir de « satisfaire aux besoins et aux désirs de plusieurs ». Il peut être aussi un « roi d'ordre » ; pour s'attacher ses sujets, il peut les soumettre par la crainte.

Mais être un « roi de charité » est une ambition autrement plus grande et plus belle. Il s'agit de mener ses sujets aux vrais biens : « Ne prétendez point les dominer par la force, ni les traiter avec dureté. Contentez leurs justes désirs ; soulagez leurs nécessités ; mettez votre plaisir à être bienfaisant ; avancez-les autant que vous le pourrez ».

La querelle du formulaire

Dans le courant de l'année 1661, la politique royale prit une tournure nouvelle. La décision prise par l'Assemblée du Clergé, en 1657, de faire signer à tous les ecclésiastiques et à tous les maîtres un « formulaire » de rejet du jansénisme fut enfin relayée par le pouvoir royal. Louis XIV, après son retour à Paris en août 1660, était déterminé à « prêter main-forte » à l'Assemblée. Le 1^{er} février 1661, celle-ci demanda à tous les évêques de faire signer le formulaire. Le 13 avril, un arrêt du Conseil du roi ordonna l'exécution de cette décision.

Avant même que le formulaire ne soit imposé, des interventions de police, dirigées par le lieutenant civil Dreux d'Aubray, usèrent de la contrainte contre les jansénistes. Le 23 avril, le lieutenant civil et le procureur du roi se rendirent à Port-Royal de Paris pour ordonner le renvoi des pensionnaires et interdire d'en recevoir de nouvelles. Le lendemain, le même ordre était signifié à Port-Royal des Champs. Le 14 mai, ce furent les novices et les postulantes qui durent quitter les deux maisons, parmi lesquelles les deux nièces de Pascal, Jacqueline et Marguerite Périer, la jeune miraculée. Elles allèrent s'établir chez leur oncle jusqu'à ce que leur mère vienne à Paris, en juin.

Une lettre de cachet ordonna l'exil en Bretagne du supérieur de Port-Royal, Singlin. Mais il se cacha pour rester à Paris.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

- Racine (Jean), *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, Éditions de La Table Ronde, 1994.
- Richardt (Aimé), *Le Jansénisme, de Jansénius à la mort de Louis XIV*, François-Xavier de Guibert, 2002.
- Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Robert Laffont, « Bouquins », 2004, deux tomes.
- Taveneaux (René), *La vie quotidienne des jansénistes*, Hachette, 1973.

Autres ouvrages consultés

- Barbin (Évelyne), *La Révolution mathématique du XVII^e siècle*, Ellipses, 2006.
- Bremond (Henri), *Histoire littéraire du sentiment religieux*, nouvelle édition, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2006, cinq volumes.
- Dictionnaire du Grand Siècle*, sous la direction de François Bluche, Fayard, 1990.
- Fumaroli (Marc), *L'âge de l'éloquence. Rhétorique et « res litteraria », la Renaissance au seuil de l'époque classique*, Genève, Droz, 1980.
- Ménard (Jean-Louis), *La révolte des nu-pieds en Normandie au XVII^e siècle*, Éditions Dittmar, 2005.
- Méré (Antoine Gombaud, chevalier de), *Œuvres Complètes*, éditions Fernand Roches, 1930, trois tomes.
- Mersenne (père Marin), *Correspondance*, Éditions du CNRS, t. V, 1959 ; t. XI, 1970 ; t. XV, 1983 ; t. XVI, 1986 ; t. XVII, 1988.
- Nordon (Marcel), *Histoire de l'hydraulique*, t. 2 « L'eau démontrée », Masson, 1992.
- Poitrineau (Abel), *Clermont*, Beauchesne, « Histoire des

diocèses de France », 1979.

Priol (Philippe), *Pierre Corneille en son temps*, Bonsecours, Archives Départementales de la Seine-Maritime/Éditions Points de vue, 2006.

Voltaire, *Lettres philosophiques*, Garnier-Flammarion, 1964.

Table des matières

Chapitre 1 : Une enfance à Clermont

Chapitre 2 : Une éducation bien réglée

Chapitre 3 : Les années rouennaises

Chapitre 4 : Pascal le savant

Chapitre 5 : Pascal le mondain

Chapitre 6 : La nuit du *Mémorial*

Chapitre 7 : Les *Provinciales*

Chapitre 8 : Pascal avec les Curés de Paris

Chapitre 9 : Une apologie, pas un système

Chapitre 10 : Pour le bon usage des maladies

Source :

Composition et mise en pages réalisées par
Sud Compo - 66140 - Canet en Roussillon
011-2/2009